

JE DEMANDE UNE CORRECTION DE MON CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Toutes corrections

Se rendre sur www.ants.gouv.fr
Puis cliquez sur le bouton mon espace

Se connecter avec **FranceConnect**

Pour ce faire, vous devez disposer soit de votre identifiant Impôts (numéro fiscal et mot de passe) soit de votre identifiant Améli (numéro de sécurité sociale et code).

⇒ Suite au verso

Cliquez sur « je souhaite faire une autre demande »

- puis
1. sélectionnez la catégorie et la sous-catégorie correspondantes
 2. suivre les instructions

- Scanner les documents suivants :

- demande de certificat d'immatriculation remplie, datée, signée
- certificat d'immatriculation
- pièce d'identité
- justificatif de domicile
- attestation officielle relative à la correction souhaitée (par ex : attestation du constructeur)

Cochez les conditions légales d'utilisation

Une fois la démarche effectuée, vous pouvez éditer l'accusé d'enregistrement sur lequel figurera le numéro de procédure qui vous permettra de suivre l'état d'avancement de votre dossier.

Suivi de la demande :

Se connecter régulièrement sur le site www.ants.gouv.fr

Puis cliquez sur le bouton mon espace: «mon espace véhicule» puis cliquez sur «mes démarches en cours» afin de consulter l'avancement de votre dossier.

Un Certificat d'Immatriculation Provisoire (CPI) puis le certificat d'immatriculation définitif vous sont adressés à votre domicile.